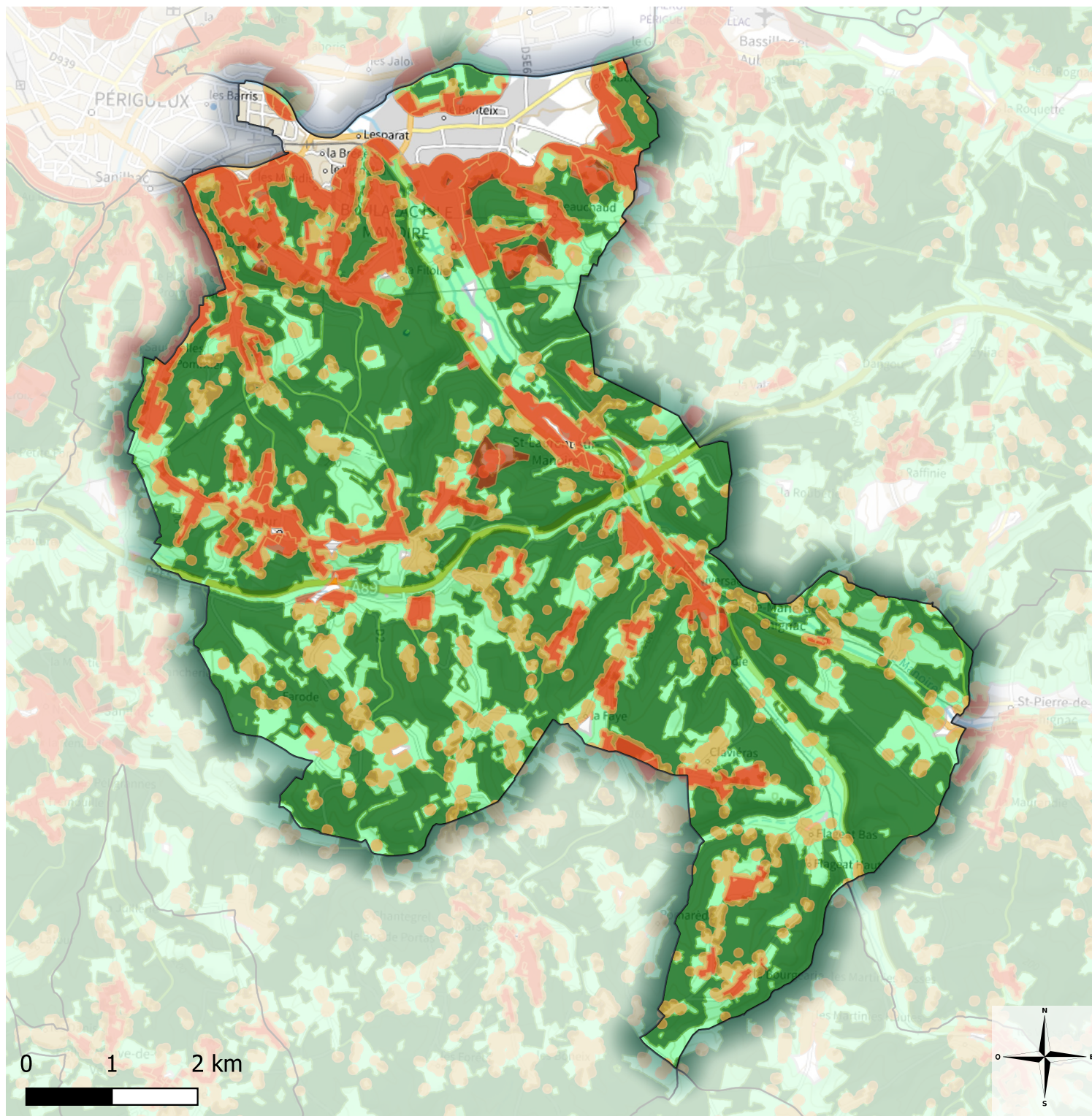


BOULAZAC ISLE MANOIRE

Zone sensible au risque incendie et obligations légales de débroussaillage



Surface commune (ha) : 5755

Zone sensible au risque incendie de forêt (ha) : 5476

Massifs forestiers de plus d'un hectare (ha) : 2912

Bande de 200m autour des massifs forestiers (ha) : 2564

Espaces soumis à obligation légale de débroussaillage (ha) * : 1701

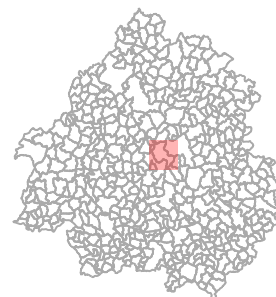
Terrains classés en zone U d'un POS ou PLU (ha) : 774

Périmètre de 50 mètres autour des constructions (ha) : 927

* Dont milieux à fort potentiel combustible (forêts, friches et landes) (ha) : 462

Avertissement :

Données estimatives : pour un examen localisé des obligations légales de débroussaillage, une approche au cas par cas reste nécessaire. Par ailleurs, d'autres obligations s'appliquent autour de certains linéaires (voies de communication, lignes électriques).



Carte réalisée le 05/11/2024

Sources de données : IGN OCSGE 2021 BD Forêt V2 - BD Topo